

THEOLOGICUM

Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses

CED - CYCLE DES ÉTUDES
DU DOCTORAT

2018/2019



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

Doctorat canonique en Théologie (Doctorat de Théologie)

Diplôme supérieur (DS), soit en théologie (DSET) soit en bible (DSEB)

Diplôme de 3^{ème} cycle propre à l'ICP.

icp.fr/theologicum/ced

Organisation, contacts	3
Calendrier universitaire	4
Présentation générale	5
Organisation des études	6
I. Règles générales de bon fonctionnement	6
I.1. Respect des règles générales de l'Établissement	6
I.2. Communication administrative	7
I.3. Communication avec l'Envoyeur	7
I.4. Communication académique et pédagogique	7
I.5. Règles académiques générales concernant l'assiduité	7
I.6. Règles académiques concernant le plagiat	7
I.7. Validations, notations, moyennes	9
II. Admission et inscription	10
II.1. Conditions générales d'admission	10
II.2. Procédure d'inscription pour un candidat entrant en première année	10
II.3. Conditions et procédures pour une co-tutelle ou une co-direction	12
II.4. Pour un doctorant poursuivant sa scolarité doctorale	13
III. Coursus des études du doctorat	14
III.1. Une organisation et une équipe d'enseignants chercheurs	14
III.2. Séminaires de recherche	14
III.3. Atelier de doctorants de spécialité	15
III.4. Direction de thèse	15
III.5. Colloques, journées d'études, doctorales	16
III.6. Contributions orales et articles écrits	17
IV. Programme 2018-2019	18
IV.1. Programme de l'année D1	18
Séminaires de recherche D1-Dn	18
Séminaires de recherche M2-D1	21
Cours communs du 2 ^{ème} cycle	24
Ateliers de doctorants de spécialité	24
Atelier d'écriture	25
IV.2. Programme des années D2 et D3	25
IV.3 Les années Dn et durée maximale d'une thèse	25
V. Étapes et procédures d'évaluation	26
V.1. Argument de la thèse déposé à l'issue de l'année D1	26
V.2. Accord pour continuer la recherche doctorale en fin de D3	27
V.3. Forme et présentation de la dissertation doctorale	27
V.4. Dépôt de la dissertation doctorale	28
V.5. Le jury de la soutenance	28
V.6. La soutenance	29
V.7. Délibération et mention	29
V.8. Obtention du titre : publication de la thèse	30
VI. Le doctorat en théologie sur travaux antérieurs	30
VI.1. Exigences	30
VI.2. Procédure	30
VII. Diplôme Supérieur en Études Théologiques ou Bibliques : DSET, DSEB	32
Session de rentrée	33
Doctorales et pôle de recherche	34
Conditions financières	36
Annexe 1 : Séminaires	39
Annexe 2 : Coursus et crédits ECTS	40
Annexe 3 : Écoles et Universités-partenaires	41
Annexe 4 : Critères pour l'attribution des mentions	42
Annexe 5 : Grille d'évaluation pour le dépôt de sujet de thèse.	43

Direction



Directeur :
Pr. Dr. Brigitte CHOLVY

Directeur adjoint et assesseur en Bible :
Pr. Dr. Sophie Ramond

Secrétariat / Assistante pédagogique :
M^{me} Leticia SANTIAGO

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
14h-16h	14h-16h	14h-16h	14h-16h	Fermé

Tél. : 33 (0)1 44 39 52 57

Courriel : ced.theologicum@icp.fr
www.icp.fr/theologicum/ced

Calendrier universitaire

Premier semestre 2018

10 septembre 2018	Reprise des activités universitaires
11 septembre	Session de rentrée du <i>Theologicum</i> à Chartres
12 septembre, 9h-15h	Session de rentrée du CED
17 septembre	Début des cours
2 octobre, 11h-14h	Messe de rentrée et rentrée de la vie étudiante
2 octobre, 18h	Rentrée académique
3 au 5 octobre	Doctorale Exégèse (Münster) : « Shalom and Welfare »
8 octobre, 17h	Conférence de rentrée du Collège doctoral : Prof. D. Poirel
9 au 12 octobre	Semaine méthodologique du Collège Doctoral
10 octobre-2 ^e session	Commission doctorale
18 au 21 octobre	Doctorale Liturgie (Fribourg) : « Les rituels du mariage depuis Vatican II »

du 27 octobre au 5 novembre au matin : vacances de Toussaint

11 novembre	Armistice 1918 : férié - Pas de cours
15 - 16 novembre	Doctorale Réseau THÉODOC (Strasbourg) : « Usage de la Bible dans la réflexion théologique »
4 décembre, 12h15	Fête patronale de l'ICP : messe
5 décembre	Forum entreprises

du 22 décembre 2018 au 7 janvier 2019 au matin : vacances de Noël

8 au 13 janvier 2019	Semaine de préparation des examens
15 au 20 janvier	Semaine d'examens
19 janvier (au soir)	FIN DU PREMIER SEMESTRE

Second semestre 2019

21 janvier	DÉBUT DU SECOND SEMESTRE
25 janvier	Doctorale Morale (ICP) : « Processus décisionnel et accompagnement : enjeux éthiques et spirituels »
29 janvier, 12h15	Fête de saint Thomas d'Aquin : messe patron des universités
1 ^{er} février, 9h-15h	Forum des doctorants
<i>du 23 février au 11 mars au matin : vacances d'hiver</i>	
27 mars, 9h-14h	Matinée de Carême
1 ^{er} avril, 17h	Cérémonie de remise des diplômes
<i>du 20 avril au soir au 06 mai au matin : vacances de printemps</i>	
1 ^{er} mai	Fête du Travail : férié - Pas de cours
8 mai	Armistice 1945 : férié - Pas de cours
20 mai	Préparation des examens
30 mai	Fête de l'Ascension : férié - Pas de cours
10 juin	Lundi de Pentecôte : férié - Pas de cours
12 juin	Commission doctorale
6 juillet	Fin de l'année universitaire

Cycle des Études du Doctorat (CED)

Directeur du Collège doctoral : Pr. Camille Riquier

Doyen du *Theologicum* : Pr. Jean-Louis Souletie

Directeur du CED : Pr. Brigitte Cholvy

Directeur-adjoint : Pr. Sophie Ramond

Assistante pédagogique : Mme Leticia Santiago (secrétaire de direction universitaire)

Présentation

Le Cycle des Études du Doctorat (CED) est le 3^{ème} cycle du *Theologicum* – Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses de l'Institut Catholique de Paris (ICP).

Héritier d'une longue tradition facultaire de service théologique de l'Église, il a pour vocation de former des docteurs en théologie et de les préparer à l'exercice d'une activité d'enseignement et de recherche.

Le CED appartient au Collège doctoral de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris, reconnue par l'État français et labélisée Équipe d'Accueil (EA 7403) et œuvre au sein du Collège doctoral. Le CED offre ainsi des possibilités optimales de travail et de recherche, notamment grâce aux bibliothèques exceptionnelles de l'ICP.

Au sein de l'Unité de recherche « Religion, Culture et Société », le CED est un lieu de recherche rassemblant une communauté d'enseignants et d'étudiants dont le but est de travailler à l'élaboration et à la communication de l'intelligence de la foi, dans des contextes variés et selon le besoin des Églises et des communautés humaines.

Le CED accueille les doctorants qui veulent entreprendre une recherche de haut niveau dans un des domaines fondamentaux de la théologie. Il est ouvert aux clercs, aux religieux et aux laïcs, venant de pays francophones ou non, et, pour nombreux d'entre eux, envoyés par leurs instances ecclésiales.

Le CED appartient à un solide réseau de partenariats internationaux et il est membre fondateur du réseau européen THEODOC.

Le CED prépare à deux types de diplômes :

- le doctorat canonique en théologie délivré au nom du Saint-Siège, selon les dispositions de la constitution *Veritatis Gaudium*,
- un diplôme supérieur (DS), soit en théologie (DSET) soit en bible (DSEB), qui est un diplôme de 3^{ème} cycle propre à l'ICP.

Organisation des études

I. Règles générales de bon fonctionnement

I.1. Respect des règles générales de l'Établissement

Les étudiants doivent se conformer aux différentes règles définies par l'ICP. Tout manquement aux règles établies peut entraîner une convocation par la direction du CED.

Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans l'enceinte de l'établissement. Le port de drogues ou d'armes (même factives) est également interdit.

Les différents locaux fréquentés doivent être laissés propres après leur utilisation.

Les étudiants doivent arriver à l'heure aux différents enseignements et éteindre leur téléphone portable en entrant dans les salles de cours/séminaires/ateliers.

I.2. Communication administrative

Horaire du secrétariat : l'assistante pédagogique de l'organisme est disponible pour répondre aux demandes des étudiants aux horaires d'ouverture du secrétariat qui sont les suivants : de 9h à 12h et de 14h à 16h. Fermé au public les lundis matin et vendredis après-midi.

- Communication par mail avec l'assistante pédagogique : L'adresse email privilégiée pour les échanges est l'adresse communiquée au moment de l'inscription. L'étudiant est prié de faire part immédiatement de toute mise à jour de son adresse email à l'assistante pédagogique.

- Communication via les panneaux d'affichage : L'essentiel des informations pédagogiques et administratives sont diffusées par courriels. Cependant, des panneaux d'affichage sont utilisés, notamment pour annoncer les soutenances de thèses et les colloques. Les étudiants sont priés de les consulter régulièrement.

- Communication des notes : Les notes ne sont communiquées qu'à l'étudiant sous la forme de retour sous pli de la feuille d'évaluation et/ou du relevé de notes. Aucune note n'est communiquée par téléphone.

- Communication des autres documents administratifs : Les cartes d'étudiants, de bibliothèque, les certificats de scolarité sont délivrés par le Secrétariat universitaire. Les autres documents sont communiqués moyennant un délai raisonnable (48h) par l'assistante pédagogique de l'organisme.

I.3. Communication avec l'Envoyeur

De nombreux doctorants sont envoyés par leur Évêque ou leur Supérieur religieux. La lettre d'envoi pour un doctorat de théologie à l'ICP signée par l'Ordinaire fait obligatoirement partie du dossier d'admission.

Les résultats annuels de l'étudiant sont envoyés en juin/juillet de l'année universitaire à son Envoyeur et, le cas échéant, à l'Evêque de son diocèse de résidence (relevé de notes, bilan d'année, avancement des travaux de recherche et de rédaction de la dissertation doctorale).

I.4. Communication académique et pédagogique

Comme pour tout l'ICP, la plate-forme « *moodle* » est utilisée à l'adresse formation.icp.fr. Les informations académiques sont mises à jour sur cette plate-forme. Les documents utilisés dans les séminaires et ateliers sont déposés et mis à jour sous la responsabilité des enseignants.

I.5. Règles académiques générales concernant l'assiduité

La présence aux enseignements est obligatoire.

Dans la mesure du possible, l'étudiant veillera à informer par mail l'enseignant de son absence. Toute absence doit être dûment justifiée. Les justificatifs acceptés (à remettre à l'assistante pédagogique) sont les suivants :

- Certificats médicaux datés,
- Convocations officielles à des examens ou concours,
- Convocations officielles par des services de l'Etat,
- Cas de force majeure documentés comme tels.

Un taux d'absences supérieur à 25% du volume prévu pour l'enseignement concerné entraîne la non-validation de cet enseignement et l'obligation pour l'étudiant de le suivre à nouveau.

Si une absence, même ponctuelle, a lieu lorsqu'une contribution orale ou écrite du doctorant a été prévue, ce dernier doit, outre s'excuser auprès de ses enseignants, communiquer immédiatement par mail un texte rédigé tenant lieu de participation à la séance.

I.6. Règles académiques concernant le plagiat

Le plagiat peut prendre différentes formes :

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page web sans le mettre entre guillemets,
- Insérer dans un travail écrit des données provenant de sources externes sans en indiquer la provenance,

- Résumer l'idée originale d'un auteur en omettant d'en indiquer la source,
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance,
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu l'accord préalable de l'enseignant,
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme sien,
- Acheter un travail sur le WEB.

Par honnêteté intellectuelle et par respect de la loi, toute citation textuelle doit être placée entre guillemets et sa référence précisée dans une note de bas de page. Il en est de même pour tout document iconographique et pour tout schéma. Cette règle s'applique pour tous les exercices, dans le cadre du contrôle continu et du contrôle terminal.

Lors de l'impression de la dissertation doctorale, il est demandé d'intégrer et de signer un engagement relatif au plagiat :

Je soussigné(e),

Nom, Prénom,

certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie, de surcroît, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets. Je certifie être informé que la non-application de ces règles m'expose au conseil de discipline, qui pourra aller jusqu'à prononcer la nullité du diplôme.

Signature :

Chaque directeur de thèse est fondé à repérer un cas de plagiat.

Une fois que le directeur de thèse a autorisé le dépôt des exemplaires reliés de la thèse, le doctorant doit aussitôt envoyer par mail au secrétariat du CED un fichier pdf et un fichier word contenant la totalité de sa dissertation doctorale. La direction du CED contrôle systématiquement toutes les dissertations par le biais du logiciel URKUND. Le résultat de ce contrôle est analysé par la direction et transmis au doctorant.

Selon les résultats, la thèse est soit acceptée et la procédure de dépôt peut se poursuivre, soit le % est problématique et une analyse complémentaire des plagiats repérés doit être conduite. En cas de plagiat avéré, la soutenance peut être soit suspendue soit définitivement refusée.

En cas de contestation, et dans le strict respect des règles de courtoisie et de formalisme, le doctorant peut saisir le Doyen et le Conseil de Faculté. Il peut ensuite faire appel auprès du Vice-Recteur à la recherche de l'ICP et Directeur du Collège doctoral.

Publicité est donnée à la sanction, notamment via le réseau THEODOC. En cas de plagiat grave, l'étudiant peut être exclu définitivement de l'établissement.

I.7. Validations, notations, moyennes

Chaque enseignement est évalué par le ou les enseignants qui en ont la charge selon des modalités propres communiquées à l'étudiant via la fiche de compétences de l'enseignement concerné. Chaque enseignement donne lieu :

- soit à l'attribution d'une note finale (éventuellement composée de plusieurs notes) comprise entre 0 et 20,
- soit à l'attribution de la mention validé (VA) ou non validé (NV).

Tout enseignement suivi doit avoir été validé. Aucune moyenne n'est calculée entre plusieurs enseignements, si ce n'est pour les enseignements annuels de langues bibliques. Des possibilités de rattrapage existent et sont spécifiques à chaque enseignement.

II. Admission et inscription

II.1. Conditions générales d'admission

Pour être admis au CED, les candidats (maximum 50 ans) doivent avoir accompli un cursus complet d'études fondamentales et spécialisées en théologie, sanctionné dans les Universités de droit pontifical et les Facultés ecclésiastiques par la licence canonique en théologie (*Licentia canonica docendi*) et avoir obtenu au moins la mention « Bien » (*Cum laude probatus*). Une mention inférieure à « Bien » ne permet pas que la candidature soit retenue. Toutefois, la Commission doctorale de la Faculté (deux réunions par an : mai/juin et septembre/octobre) peut attribuer pour un diplôme dont le niveau est reconnu comparable au master en théologie avec une mention « Bien » une équivalence sur la base de la législation canonique en cours.

Pour les candidats souhaitant mener une recherche en exégèse biblique, la connaissance du grec et de l'hébreu doit être de niveau équivalent au niveau de la 2^{ème} année de l'Ecole des Langues Orientales Anciennes (ELCOA du *Theologicum*) à la première inscription en doctorat. Le cas échéant, il faudra faire précéder l'entrée en doctorat par une année intensive de langues bibliques à l'ELCOA. Le niveau 3 doit être acquis dès les premières années, s'il n'est pas certifié à l'entrée.

Pour les candidats non-francophones, le niveau C1 en FLE (Français Langue Étrangère) est exigé (attestation de l'ILCF de l'ICP ou d'une autorité reconnue par les règlements français). Il est possible de faire un test de niveau de français à l'ILCF. Si le niveau n'est pas le niveau C1, l'entrée en doctorat pourra être différée le temps que ce niveau soit atteint (ces études peuvent être menées à l'ILCF).

Enfin, le candidat doit être capable de lire des ouvrages scientifiques au moins dans une langue vivante de rayonnement international autre que le français (allemand, anglais, espagnol, italien), ce qui sera vérifié à l'occasion de l'entretien d'inscription. Le cas échéant, le candidat aura à suivre un cours d'initiation et de lecture théologique à une de ces quatre langues.

II.2. Procédure d'inscription pour un candidat entrant en première année (année D1)

Une pré-inscription doit être faite au cours de l'année qui précède l'entrée en scolarité doctorale : communication au secrétariat du CED du dossier complet par mail ou courrier postal ; obtention d'une pré-inscription signée par le Directeur du CED ou son représentant.

Le dossier d'admission d'une première inscription comprend les documents suivants :

Pour tous les candidats :

- la photocopie certifiée conforme de la Licence canonique (*licentia canonica docendi*) avec précision de la spécialité ; la mention doit clairement apparaître (la mention bien (*cum laude probatus*) au moins est requise),
- le relevé des enseignements et séminaires suivis en 2^{ème} cycle de théologie, ainsi que le relevé des notes obtenues,
- un *curriculum vitae* détaillé, précisant notamment la date et le lieu de l'obtention du baccalauréat (ou titre équivalent) ; la date et lieu de la première inscription dans l'enseignement supérieur ; les dates et lieux des titres obtenus en théologie et/ou sciences bibliques,
- deux photos d'identité récentes,
- une lettre de motivation (environ 1 page rédigée en français),
- une brève présentation du projet de recherche et de thèse (de 2 à 3 pages rédigées en français).

Pour les prêtres et les religieux(ses) :

- l'accord écrit du Supérieur ou de l'Ordinaire,
- une attestation de prise en charge financière par un organisme.

Pour les candidats non-francophones :

- l'attestation du niveau atteint en langue française.

Pour les candidats s'engageant dans une recherche doctorale en exégèse :

- l'attestation des niveaux en langues bibliques.

L'inscription définitive est faite lors d'un entretien avec le Directeur du CED ou son représentant durant le mois de septembre. Au cours de cet entretien, qui porte notamment sur le projet de recherche, un contrat d'études est défini et co-signé par le candidat et le Directeur. Le contrat d'études pourra tenir compte de séminaires de recherche en théologie suivis et validés (note supérieure à 10 chacun) dans d'autres Institutions d'enseignement supérieur. Le Règlement pédagogique du CED pour l'année universitaire est remis au candidat. Un exemplaire de la « Charte de la thèse » est remis au candidat. Il doit la signer et la faire signer à son directeur de thèse et la communiquer au secrétariat du CED, à l'occasion de l'acceptation de son dépôt de sujet à l'issue de l'année de D1.

Avant la date de cet entretien, un test peut être fait à l'ILCF pour attester du niveau de français pour les candidats non-francophones. Aucune inscription ne peut être définitive sans que le niveau C1 en français soit confirmé.

L'inscription académique se fait auprès du secrétariat du CED. L'inscription est complète lorsque le candidat s'est présenté au Secrétariat Universitaire de l'ICP pour régler les formalités administratives et financières et obtenir sa carte d'étudiant de l'Institut Catholique de Paris donnant notamment accès aux Bibliothèques de l'ICP. Les inscriptions sont normalement closes le 30 septembre. Tout changement au contrat d'études doit être discuté et validé avec le Directeur ou son représentant.

II.3. Conditions et procédures pour une co-tutelle ou une co-direction

Dans le cadre des accords signés avec des Universités françaises et étrangères, le CED développe des partenariats qui permettent aux étudiants d'obtenir, à partir de la même thèse, un titre canonique reconnu par le Saint Siège et un titre délivré par une Université d'État.

Des conventions en vue de thèses conjointes ont été établies avec diverses institutions (cf. annexe 3 pour les informations détaillées) :

l'École doctorale : « Mondes anciens et médiévaux » (ED 1-0022) de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV) ; la Faculté de théologie de l'Université Laval à Québec ; La Faculté de théologie de l'Université de Montréal ; la Faculté de théologie de l'Université catholique de Leuven en Belgique ; les Facultés de théologie des Instituts catholiques de Toulouse et de Yaoundé ; la Faculté de théologie orthodoxe de l'Institut Saint Serge à Paris, la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve en Belgique.

Dans le cadre de l'accord de l'Unité de recherche « Religion, Culture et Société » (EA 7403) avec l'Université de Lorraine Fernand Braudel (École doctorale ED 411).

La décision d'une co-tutelle (avec une université hors de France) ou d'une co-direction (avec une université française ou une université pontificale hors de France) se détermine à l'issue de la première année ou, au plus tard, au cours de la deuxième année de la scolarité doctorale.

Il revient au doctorant de procéder, chaque année, à son inscription auprès de l'Université-partenaire concernée et d'en régler les frais. Il est possible que l'Université-partenaire demande au doctorant de suivre un cursus spécifique. Il est de la responsabilité du doctorant d'avoir un contact régulier avec son directeur/co-promoteur de l'Université-partenaire (cf. « Charte de la thèse ») et de lui faire part régulièrement de l'avancement de ses travaux dans des séances de travail, y compris en se déplaçant si nécessaire dans l'Université concernée, et en lui communiquant ses textes rédigés au fur et à mesure pour relecture, corrections et validation.

Chaque année, le doctorant doit organiser une rencontre tripartite réunissant les deux directeurs avec lui, si possible à l'ICP. Si cette rencontre s'avérait impossible à organiser, le doctorant devrait en informer le Directeur du CED.

II.4. Pour un doctorant poursuivant sa scolarité doctorale (années D2 à Dn)

Les doctorants D2 à Dn doivent s'inscrire chaque année de leur propre initiative. L'inscription se fait auprès du secrétariat. Elle correspond à une reconduction de l'inscription en atelier méthodologique de spécialité, au choix du séminaire et au choix des colloques et journées d'étude auxquels le doctorant veut participer.

Un entretien avec le Directeur du CED ou son représentant est à prévoir s'il s'agit d'une inscription particulière :

- soit dans le cas de la participation à un ou plusieurs séminaires spécifiques (chaires, etc.),
- soit en cas de dépassement du nombre d'années autorisées, dans le cadre d'une procédure dite d'« inscription dérogatoire ». Il convient d'obtenir le droit de se réinscrire auprès du Directeur de thèse et du Directeur du CED ou son représentant.

Tout changement au contrat d'études doit être discuté et validé avec le Directeur ou son représentant.

III. Cours des études du doctorat

III.1. Une organisation et une équipe d'enseignants-chercheurs

Le CED organise ses activités d'enseignement et de recherche durant les années D1, D2 et D3 autour de trois pôles :

- la participation à des séminaires et des ateliers destinés à équiper les futurs docteurs des outils nécessaires à l'élaboration d'une thèse,
- la direction de thèse assurée par un enseignant-chercheur,
- la participation à des sessions, des colloques, des doctorales, une équipe de recherche et des travaux interdisciplinaires dans le cadre des activités du Collège doctoral et des activités du *Theologicum*, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses.

Les professeurs-docteurs du cadre ordinaire du *Theologicum* :

En exégèse : Olivier Artus (vice-recteur émérite à la recherche), Sophie Raymond

En théologie dogmatique : Gilles Berceville, Brigitte Cholvy, Vincent Holzer, Jean-Louis Souletie (Doyen du *Theologicum*)

En théologie morale : Mgr Philippe Bordeyne (Recteur de l'ICP), Catherine Fino

En théologie de la liturgie et de la sacramentaire : Hélène Bricout, Patrick Prétot

En théologie pastorale et catéchétique : Joël Molinario

En ecclésiologie : François Moog

En théologie du dialogue inter-religieux : Thierry-Marie Courau

Les enseignants-chercheurs du cadre extraordinaire du *Theologicum* :

En exégèse : Christophe Raimbault

En théologie dogmatique : François Cassingena-Trévedy, Denis Hétier, Charbel Maalouf, Jean-Baptiste Sèbe

En théologie morale : Dominique Greiner, Christian Pian

En théologie de la liturgie et de la sacramentaire : Gilles Drouin

En théologie pastorale et catéchétique : Isabelle Morel

En ecclésiologie : Luc Forestier, Dominique Waymel

En théologie du dialogue inter-religieux : Pierre Diarra, Henri de la Hougue, Emmanuel Pisani

III.2. Séminaire de recherche (liste des séminaires 2018-19 en annexe 1)

Le choix du séminaire se fait avec le Directeur ou son représentant lors de l'entretien d'inscription, en cherchant à ce que ce séminaire soit le plus adapté possible à la recherche disciplinaire engagée, soit, dans le cadre des propositions faites par le CED, soit, plus largement par le *Theologicum*, soit même, dans d'autres institutions parisiennes (Centre Sèvres, Faculté Notre Dame, Institut Protestant de Théologie, EPHE, Sorbonne, etc.).

Le CED propose chaque année des séminaires dits « séminaire D1-Dn » par champ disciplinaire. Il est également possible de suivre un séminaire M2-D1 proposé par le 2^{ème} Cycle du *Theologicum*, séminaires qui sont soit interdisciplinaires, soit proposés par les Instituts spécialisés de 2^{ème} cycle (ISL, ISPC, ISTR, ISEO, ISTA). Les séances de séminaire se font en français mais peuvent également exiger la connaissance d'une autre langue vivante. La planification des séminaires est variable : hebdomadaire, tous les quinze jours, avec des sessions sur plusieurs journées regroupées. Elle est détaillée sur le planning (annexe 1).

La participation à un séminaire en D1, D2 et D3 est obligatoire ; pour les années suivantes, elle est possible. Il est intéressant de varier les lieux et les propositions en fonction de l'avancement de la recherche.

III.3. Atelier de doctorants de spécialité

Chaque année, 4 ateliers sont proposés selon les grandes disciplines :

- atelier en sciences bibliques et exégèse,
- atelier en liturgie et théologie sacramentaire,
- atelier en théologie morale et théologie des pratiques,
- atelier en théologie dogmatique et fondamentale, ecclésiologie, théologie patristique, théologie médiévale, théologie spirituelle.

Ces ateliers ont lieu une demi-journée par mois, 6 à 8 sur l'ensemble de l'année universitaire. Ils sont obligatoires pour les étudiants D1, D2 et D3. Ils sont recommandés ensuite.

Ils ont pour objectif d'aider les doctorants à acquérir les éléments de méthodologie requis pour conduire une recherche et rédiger une thèse. Ils rassemblent un groupe de doctorants et d'enseignants-chercheurs de la même discipline. Ils permettent aux étudiants de présenter l'avancement de leur recherche et de leur production pour soumettre leurs travaux à une évaluation critique et collégiale. Les ateliers abordent des questions de méthode et d'épistémologie. Ils ne substituent pas à l'accompagnement personnel du Directeur de thèse, qui reste l'autorité principale.

Ce programme peut être complété, si nécessaire, par des cours des 1^{er} ou 2^{ème} cycles de théologie, de l'ELCOA pour les langues bibliques et patristiques. Ces éléments sont fixés au moment de la discussion du contrat d'études avec le Directeur du CED ou son représentant.

III.4. Direction de thèse

La direction de la thèse est assurée par un Professeur-Docteur ou par un titulaire d'un *Nihil Obstat*, enseignant-chercheur au CED. Suite à l'entretien de première inscription et en fonction de la brève présentation du projet de recherche et de thèse, le directeur du CED ou son représentant attribue un directeur de thèse au candidat. Cette attribution se fait en fonction des

compétences, des centres d'intérêt et de recherche et de la disponibilité de l'enseignant-chercheur. Elle nécessite l'accord du doctorant.

Les obligations du directeur de thèse sont décrites dans la charte du collège doctoral (cf. chap. III.22), de même que les obligations du doctorant à l'égard de son directeur.

Un directeur ne peut pas accompagner plus de 10 thèses. Les enseignants n'étant pas professeurs ou sans *Nihil Obstat* peuvent accompagner une thèse ; leur nombre ne peut pas dépasser 20% de l'ensemble des directeurs.

III.5. Colloques, journées d'études, doctorales

En D1, D2 et D3, la participation à la session de rentrée du *Theologicum* et à la semaine méthodologique du Collège doctoral est obligatoire. Cette participation est recommandée les années suivantes.

Pour l'année universitaire 2018-19,

- La session de rentrée est fixée le mardi 11 (journée facultaire à Chartres) et mercredi 12 septembre 2018 matin (rentrée du CED),
- La semaine méthodologique a lieu du 8 au 12 octobre 2018, avec la conférence de rentrée du Collège doctoral le lundi 8 octobre 2018 (17h-19h) assuré par le Professeur Dominique Poirel (CNRS-IRHT) sur le thème « Pourquoi étudier le Moyen Âge aujourd'hui ? ».

La participation aux doctorales est également recommandée en fonction des spécialités :

- La doctorale d'exégèse biblique avec la faculté de Münster est fixée du mercredi 3 au vendredi 5 octobre 2018 à Münster.
- La doctorale de liturgie et sacramentaire avec la faculté de Fribourg est fixée du jeudi 18 au dimanche 21 octobre 2018 à Fribourg.
- La rencontre du réseau THEODOC est fixée au jeudi 15 et vendredi 16 novembre 2018 à Strasbourg,
- La doctorale de théologie morale avec la faculté de Fribourg est fixée au vendredi 25 janvier 2019 à l'ICP.

Pour faciliter la participation aux doctorales n'ayant pas lieu à l'ICP, les frais de déplacement et d'hébergement sont pour partie pris en charge soit par le CED soit par le vice-rectorat à la Recherche. Renseignements auprès du secrétariat du CED.

La participation à des colloques et à des journées d'études, est obligatoire et déterminée lors de l'inscription annuelle en fonction du champ de recherche et en accord avec le directeur de thèse. Il revient au doctorant de se tenir au courant de ces manifestations, notamment en consultant la liste de ces colloques et journées d'études sur le site de l'ICP. La participation aux colloques

et journées d'études doit être validée par une attestation de présence remise par l'organisateur en vue d'être intégrée dans le porte-folio de l'étudiant.

Il est possible, selon l'avancement des travaux de recherche et de rédaction de la dissertation doctorale, que le directeur de thèse propose à son doctorant de participer à une équipe de recherche et/ou à des travaux inter-disciplinaires dans le cadre des activités du Collège doctoral et de celles du *Theologicum*.

L'ensemble de ces activités, y compris de possibles activités d'enseignement, sont recensées par le doctorant dans son portefeuille de compétences ou porte-folio, qui sera présenté le jour de la soutenance par son directeur de thèse. La qualité du porte-folio intervient dans la mention finale.

III.6. Contributions orales et articles écrits

Le doctorant est non seulement invité à assister à des colloques ou des journées d'études, mais aussi à y participer en proposant une contribution. Il est également recommandé que le doctorant produise au cours de ses années de recherche un article publiable, premier fruit de ses recherches. Ces actions doivent être menées sous l'incitation et l'autorité de son directeur de thèse.

Les colloques et journées d'études de l'ICP sont les premiers lieux où proposer une contribution. La revue *Transversalités* de l'ICP est ouverte à la publication d'articles proposés avec l'autorisation du directeur de thèse (la revue *Transversalités* est une revue à comité de lecture à l'aveugle et la publication dépend de l'accord de la revue). Il est également important de publier dans des revues scientifiques relevant d'autres universités que l'ICP.

IV. Programme 2018-2019

Les cursus décrits ci-après sont annuels (voir la synthèse en annexe 2).
Ces diverses actions seront recensées par le doctorant dans son porte-folio.

IV.1. Programme de l'année D1

L'année de D1 exige la validation de quatre UE (Unité de valeur) :

- Rédaction de l'argument de thèse et dépôt du sujet (14 crédits),
- Participation à un séminaire de recherche de 24 h (8 crédits),
- Participation à un atelier méthodologique (4 crédits),
- Participation à la session de rentrée, à la semaine méthodologique, aux doctorales, à des colloques, à des journées d'étude (8 crédits).

Au cas où le domaine de recherche nécessiterait l'acquisition d'une spécialisation dont le niveau n'est pas acquis à l'entrée au CED, il faudrait anticiper et étaler la première année sur deux années universitaires en suivant un cursus spécialisé, notamment dans le cadre des Départements du *Theologicum* (Ecriture sainte, Théologie dogmatique, Théologie morale et spiritualité, Histoire et patristique), des Instituts du *Theologicum* (ISPC- ISTR- ISEO- ISL- ISTA), ou des Écoles du *Theologicum* (ELCOA).

SEMINAIRES DE RECHERCHE D1 - Dn

Séminaires de recherche de théologie systématique et dogmatique

■ Le Dieu Un et Trine : recherches actuelles

- Pr. V. Holzer - A.-S. Vivier-Muresan

8 ECTS- Réservé aux étudiants de D1 à Dn

Séminaire - Semestre 1 - 12 séances de 2 heures.
du 17 sept. au 10 déc. 2018

Lundi 10h - 12h

L'articulation entre « unité essentielle » et « diversité personnelle » semble constituer le *crux interpretum* de la foi trinitaire. D'Augustin à Anselme, en passant par Boèce et les premiers essais de systématisation dans la tradition byzantine et latine, la relation entre Monade et Triade ne fait que traduire les exigences internes à la foi monothéiste. Le séminaire de recherche sera tout entier consacré à ce problème central de la foi trinitaire, d'Augustin à la période moderne et contemporaine. Il inclura les intuitions développées par le théologien réformé Karl Barth dans la *Kirchliche Dogmatik*. Il intégrera également les traditions orientales. Cette trajectoire longue sera ponctuée d'analyses et de synthèses dans des segments précis de la tradition théologique et de ses sources, tant bibliques que métaphysiques.

■ Permanence d'Israël et diversité confessionnelle

Dr. L. Forestier - Dr. A.-M. Reijnen - Dr. T. Andrevon

8 ECTS Réserve aux étudiants de D1 à Dn ouvert au réseaux THÉODOC

Séminaire annuel - 24 heures - 4 rencontres de 6h sur deux jours,

mercredi et jeudi 6 et 7 nov. ; 18 et 19 déc. ; 5 et 6 février ; 29 et 30 mai 2019

Le choc de la 2^{ème} Guerre mondiale a conduit les différentes Églises chrétiennes à revisiter les positions traditionnelles qu'elles avaient adoptées dans une histoire perturbée à l'encontre du peuple d'Israël. La conviction croissante que la permanence d'Israël comme peuple dans l'histoire est un effet de la grâce divine, et non un accident de l'histoire, conduit à réinterroger les représentations sur l'articulation entre peuple d'Israël et Église comme mystère. Depuis Seelisberg (1947), des groupes chrétiens sensibles au rapport avec Israël ont réfléchi, avec la participation de plusieurs intellectuels juifs, comme le Pr. Jules Isaac, puis les instances officielles des Églises ont adopté des prises de position variées, soulevant parfois de profonds débats.

Le séminaire veut étudier les conséquences théologiques de cette prise de conscience de la permanence d'Israël reconnue comme une grâce de Dieu, en se centrant sur la modification des paramètres œcuméniques qu'elle induit. Face à Israël, et en dialogue avec lui, les Églises chrétiennes sont poussées à comprendre ensemble ce que Dieu attend d'elles. Cette 1^{ère} année sera consacrée à une exploration de cette problématique, pour faire la cartographie des propositions théologiques qui ont pris au sérieux cette question.

Séminaire de recherche Bible : Ancien et Nouveau Testament

■ La rétribution

Pr. O. Artus - Pr. S. Ramond - Dr. R. Burnet (Prof. invité)

8 ECTS - Réserve aux étudiants de D1-D2-D3

Séminaire annuel - 24 heures - séances de 2h

mercredi 14h - 16h sauf en nov. mercredi 9h - 11h

17 oct. ; 7, 21 nov. ; 5, 19 déc. ; 16, 30 janv. ; 13 fév. ; 13 mars ; 3, 10 avril ; 15 mai

Les textes bibliques présupposent souvent une logique de rétribution. Celle-ci peut être mise en évidence à la fois dans des textes législatifs qui énoncent les règles de la vie en société et qui mettent en place une justice rétributive, et dans des textes plus théologiques qui mobilisent l'idée de rétribution sous forme de métaphores, ou encore en font la clef d'une interprétation théologique de l'histoire ou de la relecture d'expériences individuelles. Certains textes, cependant, contestent l'idée de rétribution, ou encore cherchent à la dépasser. Le séminaire aura pour objectif d'appréhender l'idée de rétribution et les formes de son expression à partir de textes bibliques choisis, dont l'analyse permettra également de mettre au jour les contextes historiques de son émergence et de sa remise en cause, ainsi que ses dimensions sociale, éthique et enfin théologique.

Séminaire de recherche : théologie dogmatique et inculturation

■ Regard critique sur les christologies en contexte africain

Pr. L. Santedi - Dr. P. Diarra

8 ECTS - Réserve aux étudiants de D1 à Dn

Séminaire - Semestre 2 - 15 heures - 5 séances de 3h

mardi 14h - 17h

12, 19 et 26 mars ; 2 et 9 avril 2019

Le séminaire analysera les christologies titrologiques et praxéologiques en contexte africain, avec un regard lucide sur celles-ci. Partant des critiques adressées aux essais de christologies africaines par les titres (Christ An-cête, Christ Maître d'initiation, Christ guérisseur...), certains théologiens africains estiment que, de nos jours, des christologies qui s'inspirent de la praxis libératrice de Jésus de Nazareth sont plus pertinentes pour répondre aux problèmes des sociétés africaines. Le séminaire se propose de porter un regard critique sur ces différents essais en vue de dégager des bases épistémologiques nécessaires pour l'élaboration de christologies répondant aux exigences d'un véritable travail d'inculturation en contexte africain mais ayant également une portée universelle.

Séminaire de recherche de théologie morale

■ La théologie morale face aux défis de la précarité des vivants.

Questions de bioéthique (II).

Pr. C. Fino - Dr. M.-D. Trébuchet - Pr. T. Collaud (Prof. invité)

8 ECTS - Destinée aux étudiants de D1 à Dn

Mercredi 9h - 11h

Semestre 1 - 24 heures - 6 séances 19 sept ; 3 et 17 oct ; 7 et 21 nov ; 5 déc.

2 journées de 6h : 14 déc (M.-D. Trébuchet), 24 janv (Th. Collaud).

Ce séminaire interroge le positionnement ontologique sous-jacent à la variabilité des normes du vivant, à partir de la pensée de Georges Canguilhem. Il s'agit d'évaluer comment cet auteur permet aux théologiens d'engager un dialogue critique avec les philosophes de la post-modernité, sans renier les acquis de la réception de l'aristotélisme au sein du catholicisme. Nous vérifierons la pertinence de ce dialogue avec Georges Canguilhem en travaillant sur des questions d'actualité en bioéthique médicale.

Séminaire de recherche théologie de la liturgie et théologie des sacrements

■ La liturgie : obstacle ou chance pour le dialogue œcuménique ?

Pr. P. Prétot - Profs. invités

8 ECTS - Destiné aux étudiants de D1 à Dn

Séminaire Annuel -28 heures

*Mercredi 9h-11h30 sauf le jeudi 13 sept. et le mercredi 5 juin de 9h à 12h30
13 sept. ; 17 oct. ; 14 nov. ; 12 déc. ; 23 janv. ; 20 fév. ; 20 mars ; 17 avril ; 22 mai
; 5 juin*

Depuis Vatican II, l'engagement de l'Église catholique dans le dialogue œcuménique a connu des avancées spectaculaires mais aussi, et parfois en même temps, des passages plus difficiles. La liturgie apparaît cependant souvent comme un lieu de divergences pratiques et théoriques qui semblent inconciliables.

Dans un ouvrage de synthèse (*Où bat le cœur de la foi, Une vie au service de l'unité*, Lessius, 2011, original Herder, 2008), le Cardinal Walter Kasper, a proposé une vision stimulante d'une recherche de l'unité pour le XXI^e siècle placée sous le signe d'une diversité réconciliée. A partir d'une lecture thématique de cet ouvrage, le séminaire s'attachera à voir comment on peut interpréter la liturgie catholique en vue d'une recherche œcuménique éclairée par la notion de consensus différencié. La célébration de la Semaine Sainte, comme cœur de la liturgie chrétienne, servira de lieu spécifique où se manifestent les diverses représentations et sensibilités qui peuvent favoriser l'accès à une foi commune dans la célébration de l'unique Mystère.

SEMINAIRES DE RECHERCHE M2-D1

Séminaire de recherche en pastorale et catéchétique

La Théologie des Pratiques : De Liégé à Kasper

Pr. J. Molinaro - Pr. F. Moog - Dr. R. Lacroix

8 ECTS - Réservé aux étudiants de M2-D1

Séminaire - Semestre 1 - 24 h -

Jeudi de 14h à 16h

du 20/09/18 au 13/12/18

Le séminaire interrogera la notion de théologie pratique afin de mettre à jour la démarche qui y est engagée en orientant le travail vers une théologie des pratiques ecclésiales. En permanence, il s'agira d'articuler une analyse des pratiques ecclésiales avec une théologie fondamentale en refusant de séparer une théologie pratique d'une théologie systématique. A partir de lecture d'articles en théologie pratique et fondamentale, il s'agira de développer une compétence d'expertise théologique dans un contexte de pluralité des méthodes liées à une pluralité de disciplines.

Les jeunes et l'évangélisation

Pr. J. Molinario - Dr. I. Morel - P. Durrande - S. Tyaert

8 ECTS - Réservé aux étudiants de M2-D1

Séminaire annuel 54h

3 sessions du 8 au 10 oct. ; du 19 au 21 nov. et du 12 au 15 février (colloque ISPC)

La 25^{ème} assemblée générale ordinaire du Synode des évêques sur « Les jeunes, la foi et le discernement vocationnel » qui se tiendra en octobre 2018 sera un moment fort de la vie ecclésiale. Il y a dans cette initiative, comme dans le travail préparatoire qui se déploie dans les diocèses, un souffle certain : on veut restaurer « la capacité d'initiatives des jeunes ». Mais ces belles intentions sont affaiblies par un rapport constant d'extériorité entre « eux » et « nous » ! Les jeunes « et » l'Église. Ce rapport d'extériorité se double d'une autre tendance ecclésiale à parler du monde des jeunes, comme si le monde dans lequel vivent les jeunes n'était pas le monde dans lequel nous vivons et au cœur duquel l'Église annonce l'Évangile. Il y a un excès évident dans l'utilisation d'expressions comme « génération Y ou Z », ou « *digital natives* ». C'est toujours une manière de dire « eux » et « nous ».

Le séminaire s'attachera donc à penser de manière inclusive la place des jeunes en comptant sur leurs capacités présentes de dynamisme et de transformation, afin de sortir du face à face « eux »/« nous ». Il s'appuiera sur les travaux du colloque de l'ISPC qui aura lieu du 12 au 15 février 2019 : « Entendre et proposer l'Évangile avec les jeunes ».

Séminaire en théologie morale et spiritualité

Foi chrétienne et conduites déshumanisantes.

Pr. G. Berceville - Dr. M.-D. Trébuchet

Mardi 9h - 11h

8 ECTS - Réservé aux étudiants de M2-D1 -

Semestre 1 - 24h

du 18/09/2018 au 11/12/2018

La psychologie sociale a fourni récemment de nouveaux instruments d'analyse des comportements portant atteinte à l'intégrité physique, psychique ou morale des personnes ainsi que la condition de victime (Herbert Kelman, Ervin Staub, M.F. Hirigoyen), et la psychologie clinique a développé des compétences pour soigner celles-ci (traumatologie et victimologie). Cette recherche porte sur tous les niveaux du lien social (Etat, associations diverses, familles, relations interpersonnelles). Elle s'effectue en corrélation avec l'anthropologie et la philosophie (H. Arendt, R. Girard), car elle implique une réflexion fondamentale sur l'humain et le politique. Elle peut contribuer à problématiser le discours des historiens. Elle ouvre aussi des perspectives à la théologie. Elle l'invite à revisiter et questionner ses sources, Bible, tradition, histoire de l'Église, à un approfondissement de sa compréhension de l'être humain, du salut, de la communion ecclésiale ; à une réflexion critique sur

les modes d'exercice de l'autorité dans les communautés chrétiennes, en particulier à la réalité de l'« abus spirituel », sur les engagements de l'Église et des baptisés dans la cité, sur les modalités du dialogue œcuménique et interreligieux. Le séminaire aura pour but de dresser un premier état des questions. Il conjuguera l'interdisciplinarité et l'approche spécifique de la théologie spirituelle, dont l'horizon propre est celui de la sainteté chrétienne, envisagée historiquement et concrètement, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes et des communautés dans leurs parcours spirituels.

Séminaire en théologie morale et théologie des religions

Violences et traditions religieuses

Dr. P. Diarra - Dr. D. Greiner

8 ECTS - Réserve aux étudiants de M2-D1
du 18/09/2018 au 11/12/2018

Mardi 19h - 21h

Semestre 1 - 24 heures

Certains intellectuels contemporains portent un regard suspicieux sur les religions et ciblent souvent les monothéismes : la profession d'un Dieu unique serait à l'origine de bien des violences et conflits contemporains. Même s'ils oublient que les religions sont aussi visées par la violence, les divers croyants sont invités à s'interroger sur leur propre rapport aux multiples formes de violence : celles qui ont pu être légitimées en leur nom, celles qui traversent leurs textes fondateurs et leurs traditions, celles auxquelles ils sont confrontés... L'objectif du séminaire est d'examiner la manière dont les diverses traditions rendent compte de cette violence, les questions pertinentes et les enjeux qui renvoient d'abord à un phénomène humain qui n'épargne aucune institution, aucune communauté.

Séminaire en théologie et exégèse biblique

Création et eschatologie (II)

Pr. B. Cholvy - Pr. S. Ramond

8 ECTS - Réserve aux étudiants de M2 - D1 -
du 18/09/2018 au 11/12/2018

mardi 9h - 11h

Semestre 1 - 24h

Aujourd'hui, notre contexte mondial est marqué par un certain nombre de difficultés (menace écologique, mutations anthropologiques...), voire une incapacité, à imaginer les conditions du vivre-ensemble. Quelles sont les ressources bibliques et théologiques que l'on pourrait mobiliser dans cette situation pour penser le dessein divin d'amour sur le monde ?

COURS COMMUNS DU 2^{ème} CYCLE

(cf. les brochures des départements) :

mercredi 16h-18h

Cours de 12h chacun

M1-M2

- Semestre 1 : « La question de l'autorité des Ecritures »

L. Forestier - S. Ramond

- Semestre 1 : « Théologie(s) du *Logos* à l'époque patristique de Justin à Athanase d'Alexandrie »

Ch. Maalouf

- Semestre 2 : « Philosophie et théologie en interaction : de la période médiévale à la période moderne »

B.-M. Roque

- Semestre 2 : « Théologie morale : discernement et conscience »

D. Greiner

ATELIERS DE DOCTORANTS DE SPÉCIALITÉ

Sciences bibliques et exégèse : O. Artus - S. Ramond (18h)

Mercredi : 9h-12h

Semestre 1 : 24 octobre, 28 novembre (14h-17h), 9 janvier

Semestre 2 : 6 février, 13 mars, 17 avril

Théologie dogmatique et fondamentale ecclésiologie, théologie patristique, théologie médiévale, théologie spirituelle :

G. Berceville - B. Cholvy - F. Moog - V. Holzer (21h)

Vendredi : 9h-10h30 / 10h45-12h45

Semestre 1 : 26 octobre, 23 novembre, 21 décembre

Semestre 2 : 25 janvier, 22 février, 22 mars

Liturgie et théologie sacramentaire :

H. Bricout - G. Drouin - P. Prétot (24h)

Vendredi : 9h30-12h30

Semestre 1: 14 septembre, 12 octobre, 16 novembre, 7 décembre, 18 janvier

Semestre 2 : 15 février, 12 avril, 17 mai

Théologie morale et théologie des pratiques :

C. Fino - J. Molinario - I. Morel (21h)

Semestre 1 : lundi 16h-19h

1^{er} octobre, 26 novembre, 17 décembre

Semestre 2 : lundi 9h-12h

28 janvier, 11 mars, 8 avril, lundi 6 mai

Atelier d'écriture : l'art de l'argumentation

Isabelle Bourbon-Lainé

Atelier optionnel pour les D1

Semestre 2 - 10 séances - 24h

7, 14, 21 février ; 14, 21, 28 mars ; 4, 11 avril ; 9, 16 mai de 10h30 à 13h sauf le 7 février et le 16 mai de 10h30 à 12h30

Si l'objectif de la scolarité doctorale est de produire une dissertation généralement en français d'au moins 300 pages, il se trouve que dès la fin de l'année de D1, le doctorant doit déposer son argument de thèse. Il doit le rédiger en français, en 10 à 15 pages. Il doit présenter une première définition du sujet : le thème, un titre provisoire réfléchi, une hypothèse de problématique, une bibliographie indicative, une première définition d'un corpus, les étapes de la recherche et une esquisse de planification.

Ce document doit être rédigé selon des exigences académiques bien précises : art de l'argumentation pour dégager de façon claire une problématique de recherche et intégrer l'utilisation des connecteurs logiques, afin de parvenir à plus d'aisance à l'écrit avec une formulation synthétique et un style facile à lire.

L'atelier d'écriture est optionnel ; il sera concrètement mené à partir des textes écrits par les doctorants.

IV.2. Programme des années D2 et D3

Les années D2 et D3 comportent la participation à un séminaire de recherche, à un atelier de doctorants de spécialité consacré aux procédures d'exécution de la thèse en ses différentes phases d'élaboration et la participation à des colloques et doctorales, la possibilité d'intégration à une équipe de recherche parmi les différents centres de recherche dont disposent la Faculté de Théologie et le Collège doctoral.

Les années de D2 et D3 exigent la validation de trois UE (Unité de valeur) :

- participation à un atelier de doctorants de spécialité (4 crédits),
- participation à un séminaire de recherche de 24 h (8 crédits),
- participation à la session de rentrée, à la semaine méthodologique, à la doctorale, à des colloques, à des journées d'étude (8 crédits).

IV.3. Les années Dn et durée maximale d'une thèse

Les années Dn n'ouvrent pas droit à de nouveaux crédits, sauf s'il s'avérait que la scolarité doctorale ne suffise pas à cumuler 60 crédits. La participation aux ateliers et aux séminaires est libre, mais recommandée. Dans ces années terminales, le doctorant est invité à rédiger un article publiable et à proposer au moins une contribution lors d'un colloque ou d'une journée d'étude, comme premier fruit de ses recherches.

Dans le cadre des accords signés avec les Universités d'Etat et conformément aux principes qui régissent les accords de Bologne en vigueur dans les Universités européennes, la thèse de doctorat se prépare normalement en 3 ans à temps-plein, restant sauf le principe d'une dérogation d'une année accordée par les instances facultaires.

Dans le cadre des normes promulguées par la Constitution *Veritatis Gaudium* régissant le 3^{ème} cycle des Facultés ecclésiastiques de théologie, il est possible de préparer la thèse canonique en cinq ans, les doctorants étant assimilés à des personnes exerçant une « activité professionnelle » (cf. art. 14 de l'arrêté du 25 mai 2016). Au-delà de cette limite, le doctorant peut redéposer son sujet de thèse pour une année, après que le Collège doctoral se soit prononcé favorablement.

A l'issue des six années révolues, le conseil du Collège doctoral présidé par le Directeur du Collège doctoral, après avoir entendu l'avis du Directeur du CED qui aura préalablement recueilli l'avis écrit du Directeur de thèse peut se prononcer pour une prolongation exceptionnelle (voir la Charte de la thèse art. 31), mais en règle générale une procédure d'arrêt de la thèse est ouverte et l'information de l'impossibilité de se réinscrire est communiquée au doctorant par le Directeur du Collège doctoral.

V. Étapes et procédures d'évaluation

Quatre moments sont décisifs en termes d'évaluation d'une recherche doctorale :

- A l'issue de l'année de D1, le dépôt de l'argument de thèse est entériné, avec réserve ou non par la Commission doctorale.
- A l'issue de l'année de D3, l'existence d'environ 100 pages écrites/lues/corrigées, par le Directeur de la thèse ; si tel n'est pas le cas, la Commission doctorale se prononce sur la poursuite ou non de la recherche doctorale.
- A l'issue de la recherche doctorale, la soutenance publique, autorisée par le directeur de la thèse et moyennant l'obtention du visa rectoral, a lieu devant un jury composé de 3 à 5 membres.
- Pour que le diplôme canonique soit délivré, la thèse doit être publiée partiellement ou intégralement sous un délai de quatre ans.

En termes de rattrapage, il est possible de faire une seconde année de D1. Dans ce cas, il n'est compté qu'une année de D1. Les conditions de prolongement au-delà de la durée réglementaire sont définies dans la Charte du Collège doctoral et au cas par cas.

V.1. Argument de la thèse déposé à l'issue de l'année D1

A l'issue de l'année de D1, le doctorant doit déposer son argument de thèse.

Cet argument rédigé en français comporte, en 10 à 15 pages, une première définition du sujet : le thème, un titre provisoire réfléchi, une hypothèse de problématique, une bibliographie indicative, une première définition d'un corpus, les étapes de la recherche et une esquisse de planification. Ce document est communiqué au secrétariat du CED par le Directeur de thèse avec son évaluation (cf. grille d'évaluation en annexe 5) ; il est soumis à l'approbation de la Commission doctorale du CED du *Theologicum*.

La Commission doctorale examine les arguments de thèse lors de deux sessions, réunies en mai/juin et en septembre/octobre de l'année universitaire. La Commission doctorale recueille l'évaluation du directeur de thèse et prend en considération la conformité du projet de recherche avec les exigences propres à une dissertation doctorale (corpus défini, thèse envisagée, apport à la recherche). La Commission peut approuver l'argument, l'approuver avec réserves, ou le rejeter. La décision de la commission est souveraine. Elle est communiquée au candidat par le directeur du CED par courrier.

L'évaluation positive de son argument permet au doctorant de continuer sa recherche et sa rédaction de thèse. Le sujet approuvé bénéficie du statut de « sujet réservé » et est publié par le secrétariat du CED sur le réseau THEODOC.

Un candidat qui voit son sujet refusé à la session de juin a la possibilité de le redéposer avec des modifications à la session d'octobre (notamment si les réserves sont ponctuelles), ou il peut aussi se réinscrire pour une pleine année de D1, en vue de la présentation d'un nouveau sujet ou d'une présentation renouvelée de son sujet. Cette dérogation ne peut être accordée qu'une fois.

V.2. Accord pour continuer la recherche doctorale en fin de D3

Pour les doctorants en fin d'année de D3, les exigences sont que le doctorant ait communiqué avant la fin de l'année universitaire à son (ses, en cas de co-tutelle/co-direction) directeur(s), une centaine de pages rédigées, que le(s) directeur(s) aura(ont) eu le temps de lire, de corriger et de valider (ce qui suppose qu'un aller-retour entre le doctorant et son(ses) directeur(s) soit possible en termes de planification). En s'appuyant sur l'avis du (des) directeur(s) de thèse, la Commission examine les cas problématiques qui ne respectent pas les exigences fixées et émet un avis circonstancié (recommandations ; passage en Diplôme Supérieur voir ci-après ; arrêt). Cet avis est consigné dans un procès-verbal et est communiqué au doctorant par le directeur du CED par courrier, après en avoir informé le directeur de la thèse.

V.3. Forme et présentation de la dissertation doctorale

La dissertation doctorale est normalement rédigée en français. Elle peut être rédigée en anglais après accord du Directeur de thèse et du Directeur du CED.

Entre environ 300 p. et 400 p. ; pour un total maximum de 150 000 mots ; bibliographie incluse ; annexes et index non inclus ; format 21*29,7

Corps du texte : times roman 12 / interligne 1,5

Notes de bas de pages : time roman 10 interligne 1 ; maximum 1/3 de l'ensemble ; numérotées à la suite par chapitre

Une page de garde spécifique en fonction des co-tutelles ou co-directions

En 4^{ème} de couverture : résumé et mots clés en français et en anglais

Un sommaire au début de la dissertation

Une table des matières détaillée en fin de dissertation avec la bibliographie et les index

Livraison d'un fichier word et pdf et de 7 exemplaires photocopiés recto

V.4. Dépôt de la dissertation doctorale

Le dépôt n'est possible qu'à la condition de l'accord du(des) directeur(s) de thèse. Cet(ces) accord(s) déclenche(nt) l'opération de contrôle du plagiat (cf. ci-dessus § 1.6). Le dépôt de la dissertation doctorale se fait auprès du secrétariat du CED en 7 exemplaires papier. Ce dépôt n'est officiel qu'une fois les conditions suivantes remplies :

- l'approbation par un rapport émanant du directeur de thèse et remis au Directeur du CED, (de chaque directeur en cas de co-tutelle ou de co-direction),
- l'avis favorable de deux rapporteurs (dont au moins un lecteur externe) rédigeant un rapport préliminaire d'évaluation remis au Directeur du CED,
- l'obtention du visa rectoral demandé au Recteur par le Doyen du *Theologicum* suite à la demande du Directeur du CED et adressé pour information au Directeur du Collège doctoral.

Le dossier est constitué par le Directeur du CED et est transmis au Doyen du *Theologicum*. L'avis rectoral est demandé par le Doyen au Recteur. Une fois l'ensemble des accords obtenus, le doctorant est autorisé à soutenir publiquement sa dissertation, après constitution et convocation du jury par le Directeur du CED.

V.5. Le jury de la soutenance

Le jury est composé d'au moins trois membres munis du grade canonique de Docteur en théologie et au maximum de cinq membres. Des experts extérieurs à la Faculté doivent être invités à siéger. Les membres du jury qui ne seraient pas docteurs en théologie doivent soit, avoir un titre universitaire équivalent soit, une compétence reconnue dans leur discipline ou leur spécialité. En cas de co-tutelle ou de co-direction, le jury composé est mixte et tient compte des exigences de l'Université-partenaire. La constitution et la convocation du jury sont de la responsabilité du Directeur du CED ou de son représentant.

La mise en place du jury et de la soutenance se fait en collaboration avec le Directeur de la thèse, avec l'Université-partenaire, si la thèse est en co-tutelle

ou en co-direction, et avec l'accord du doctorant, notamment pour la date de soutenance. La date de soutenance ne peut pas intervenir avant huit semaines après le dépôt de la thèse ni pendant les périodes de vacances scolaires. La soutenance a généralement lieu à l'ICP.

V.6. La soutenance

La soutenance est un acte académique et public. Elle se passe en français, sachant qu'un des membres du jury peut s'exprimer dans une autre langue avec l'accord du doctorant et que la réponse se fera en français. Elle est présidée par un professeur du *Theologicum* (actuel ou émérite) de l'ICP qui ne doit pas être le directeur de la thèse. Par exception, une personnalité civile ou ecclésiastique, particulièrement désignée, peut être invitée à présider la soutenance, sans pour autant faire partie du jury.

Le doctorant présente sa leçon doctorale pendant environ 20 mn. Cette leçon n'est pas un résumé de la thèse, mais c'est le moyen pour le doctorant de préciser ses motivations, ses découvertes, ses acquis essentiels, l'apport à la recherche et les suites à donner à sa recherche, etc. Chaque membre du jury dispose d'environ 30mn d'exposé et d'échanges et de débats avec le doctorant.

Une fois les interventions des membres du jury achevées, le directeur de la thèse présente l'ensemble des activités de recherche et d'enseignement réalisées pendant le temps de la thèse et figurant dans le porte-folio du doctorant.

V.7. Délibération et mention

Au terme de la soutenance, le jury se retire pour délibérer. Le directeur du CED et le Doyen du *Theologicum* peuvent assister de plein droit à la délibération. Cette délibération est souveraine. La mention est attribuée selon la grille des critères d'attribution (cf. annexe 4). Le procès verbal est rédigé et signé par tous les membres du jury. La proclamation publique est faite par le président du jury et par un représentant de l'Université-partenaire, si tel est le cas. Pour le grade canonique, la mention doit être proclamée en latin.

La publication doit être faite sous quatre années, à compter de la date de soutenance.

Dans les jours qui suivent la soutenance, le Directeur de la thèse rédige un bref rapport de soutenance qui sera publiée dans la revue de l'ICP Transversalités si la mention est *summa* ou *magna*.

Une attestation est délivrée par le CED faisant état du titre de la thèse, du jury, de la date de soutenance et de la mention obtenue.

V.8. Obtention du titre : publication de la thèse

Le titre de « Docteur en Théologie », assorti de la mention obtenue, n'est conféré de plein droit qu'après publication partielle de la partie principale dans une revue scientifique (l'article doit avoir une ampleur suffisante : 50 000 signes) ou intégrale de la thèse, généralement avec des remaniements, sous un délai de quatre ans maximum après la date de soutenance. Le directeur de la thèse doit conseiller son doctorant à cette étape également.

La thèse publiée (ouvrage ou article) doit être déposée en 21 exemplaires au CED pour diffusion dans l'ICP (bibliothèques) et aux universités-partenaires.

VI. Le doctorat en théologie sur travaux antérieurs

Le doctorat en théologie sur travaux antérieurs est conféré à titre exceptionnel pour un ensemble de travaux originaux et de haute qualité, établissant que le candidat possède la maîtrise des méthodes, les connaissances générales et l'esprit de synthèse requis.

VI.1. Exigences

Le candidat doit être normalement pourvu d'une licence canonique en théologie. Lorsque le candidat ne justifie pas de ce diplôme, la décision relève de la commission des équivalences de la Faculté.

Les publications dont le caractère ne serait pas vraiment scientifique seront écartées du dossier constitué. Celles qui seront retenues devront être susceptibles d'une présentation d'ensemble dans un domaine suffisamment unifié, compte-tenu du caractère propre des différentes disciplines.

Le dossier devra contenir au moins un travail inédit suffisamment important, soit pour présenter l'ensemble des autres travaux, en faisant le point des recherches entreprises, soit pour compléter sur un point notable ceux déjà été publiés.

VI.2. Procédure

Le candidat présente sa demande au Doyen du *Theologicum*. Cette demande est notifiée à tous les enseignants-chercheurs du CED qui peuvent sous un mois communiquer leur avis au Doyen.

Le Doyen, en accord avec le Directeur du CED, mandate trois experts relevant éventuellement de plusieurs disciplines, pour recueillir leur avis dans un

rapport écrit sur la recevabilité de la demande. Parmi ces experts, il y aura un spécialiste des questions étudiées par le candidat. Leurs noms resteront secrets tant qu'une décision positive n'aura pas été prise et communiquée au candidat.

En fonction des rapports des experts, le Doyen de la Faculté et le Directeur du CED acceptent le candidat et le jury est constitué selon les conditions ordinaires, en tenant compte de la spécialité du candidat ; il devra comprendre les experts mentionnés plus hauts.

La soutenance aura lieu publiquement suivant la procédure ordinaire. Elle ne donne pas lieu à l'attribution d'une mention. Le doctorat est donné « hors mention ».

Dans la mesure où les travaux publiés ont déjà fait la notoriété du doctorat sur travaux, le diplôme de doctorat peut être délivré par l'Institut Catholique de Paris dès que le docteur aura fait parvenir au CED 21 exemplaires d'un article ou d'un livre déjà publié qui appartenait au dossier soumis au jury.

VII. Diplôme Supérieur en Études Théologiques ou Bibliques : DSET ; DSEB

Ce diplôme propre du *Theologicum* de l'ICP s'adresse aux étudiants qui ne s'engagent pas dans une recherche doctorale, mais souhaitent avoir un diplôme supérieur (DS) de 3^{ème} cycle en Études Théologiques (DSET) ou en Études Bibliques (DSEB) et acquérir une compétence complémentaire dans leur discipline. Ce diplôme propre peut aussi être envisagé comme première étape en vue ultérieurement d'une recherche doctorale.

Les conditions d'admission et d'inscription sont identiques à celles de la thèse. Le programme est d'une année universitaire pleine, soit 60 crédits. Le diplôme est donné lorsque le cursus est validé et le mémoire soutenu.

Le programme de l'année est défini dans le cadre de l'entretien de septembre avec le directeur du CED ou son représentant. Il doit correspondre à un total de 60 crédits (étant inclus les crédits attribués au mémoire et à la soutenance).

Le mémoire doit faire environ 50 pages. Il doit permettre de vérifier les aptitudes de l'étudiant à

- constituer une première documentation (choix d'un corpus pertinent),
- traiter cette documentation dans une mise en forme raisonnée et ordonnée,
- analyser et interpréter de manière critique et prospective de cette documentation,
- esquisser une problématique.

Comme pour un dépôt de sujet de thèse, un directeur est nommé, directeur que l'étudiant doit régulièrement rencontrer.

Une soutenance en présence d'un second lecteur permet d'évaluer le travail. Le diplôme est délivré avec un supplément au diplôme.

Pour le DSEB, divers cours sont à suivre et à valider :

- Session de rentrée du CED
- Archéologie ou Géographie des pays bibliques
- Critique textuelle de l'Ancien Testament
- Critique textuelle du Nouveau Testament
- Histoire Ancienne d'Israël
- Qumrân ou La Bible des Septante
- Un séminaire de recherche (CED)
- Hébreu biblique 3^{ème} année
- Grec biblique 3^{ème} année
- Araméen 1^{ère} année

Session de rentrée du *Theologicum*

33

Le session de rentrée 2018 du *Theologicum* se déroulera le mardi 11 septembre 2018 à Chartres.

Obligatoire pour les doctorants du D1-D2-D3

Afin de gérer le nombre de participants, un formulaire d'inscription en ligne a été créé et est accessible à l'adresse suivante :

<https://rentretheo2018.eventbrite.fr>

Pour information, voici le programme prévisionnel de cette journée :

- 7 h 15 : Départ de Paris (en cars). Le lieu de rdv sera précisé quelques jours avant le 11 septembre
- 9 h 20 : Etape 1 : Séminaire des barbelés
- 10 h : Etape 2 : marche par les bords de l'Eure vers la cathédrale de Chartres
- 11 h-12 h 30 : visite de la cathédrale
- 13 h : Déjeuner à la maison diocésaine
- 14 h 45 -15h 45 : deux propositions au choix :
Les enjeux pastoraux du sanctuaire de Chartres
L'école de Chartres, angle théologique
- 16 h 20 : Le labyrinthe avant la célébration
- 17h : Célébration à la cathédrale
- 18 h 10 : départ pour Paris.
- 19 h 30 : arrivée prévue à Paris

La session propre au Cycle des Études du Doctorat (CED -*Theologicum*) aura lieu le mercredi 12 septembre de 9h à 15h dont la visite à la bibliothèque FELS (6^e étage du bâtiment Z).

Doctorales et pôle de recherche

Doctorales du CED du *Theologicum*

-Liturgie et théologie sacramentaire les 18-20 octobre 2018
Fribourg (Suisse) « Les rituels du mariage depuis Vatican II »

Théologie dogmatique et fondamentale 15-16 novembre 2018
Strasbourg. Réseau THEODOC :
« Usage de la Bible dans la réflexion théologique dogmatique »

Exégèse biblique 3-5 octobre 2018
Münster (Allemagne) « Shalom and Welfare »

Théologie morale 25 janvier 2019 à Paris : ICP
« Processus décisionnel et accompagnement : enjeux éthiques et spirituels »

Chaire de philosophie et théologie Dominique Dubarle

Séminaire de recherche : « Mystique et subjectivation : penser l'expérience humaine du divin »

Semestre 1 : jeudi 18 oct. ; 15 nov. ; 20 déc. ; 17 janv. de 9h à 12h

Semestre 2 : lundi 18 fev. ; 18 mars ; 15 avril ; 13 mai ; 3 juin de 9h à 12h

Professeur Vincent HOLZER,

titulaire de la Chaire de Philosophie et Théologie Dominique Dubarle
de l'Institut Catholique de Paris

L'année académique 2017-2018 a été consacrée à une lecture croisée entre textes issus de la théologie révélée et de la théologie philosophique quant au statut de l'expérience pour la connaissance de Dieu et du divin. Le deuxième volet du séminaire se donne pour tâche de déployer cette voie en interrogeant le statut de la mystique comme processus de subjectivation. C'est dans ce domaine que la question de l'expérience garde toute sa force, en se défaisant néanmoins, et le plus possible, de toute réduction imaginaire et projective. La mystique se liant à l'expérience devient en quelque sorte le garant d'une fonction quasi métaphysique de l'expérience du divin et s'achève comme processus de subjectivation. Ce processus a fait l'objet d'une description magistrale dans le 3^{ème} volume de *Herrlichkeit : Im Raum der Metaphysik. Neuzeit* (Einsiedeln, 1965) de Hans Urs von Balthasar. Le théologien intitule cette partie de l'œuvre consacrée à la relation entre mystique et subjectivation : *Ästhetik der transzendentalen Vernunft* (Esthétique de la raison transcendante).

L'achèvement du système est illustré par la « métaphysique de l'Oratoire » (Bérulle, Condren, Fénelon, Caussade). Nous lirons conjointement les ana-

lyses de H. U. von Balthasar et celles de Leszek Kolakowski consignées dans *Chrétiens sans Église. La conscience religieuse et le lien confessionnel au XVIIe siècle* (Paris, 1969). *L'Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure* de Fénelon constituera le texte-source de nos investigations pour accéder à la pleine compréhension de la relation entre mystique et subjectivation, processus qui semble subordonner la christologie à une esthétique de la raison transcendante.

Bibliographie fondamentale :

Hans Urs von Balthasar, *La Gloire et la croix. IV/2. Le domaine de la métaphysique*. Les constructions. B : *Esthétique de la raison transcendante*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, pp. 87-248.

Leszek Kolakowski, *Chrétiens sans Église. La conscience religieuse et le lien confessionnel au XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1969, ch. VI : « La religiosité mystique dans sa structure réifiée Pierre de Bérulle », pp. 349-435 [La religiosité mystique].

Fénelon (François de Salignac de La Mothe), *Explication des maximes des Saints*, Paris, Gallimard, 1983, Bibliothèque de La Pléiade, Œuvres, pp. 1001-1095.

Pierre de Bérulle, *Opuscules de piété* (1644). Texte établi par Miklos Vetö, Grenoble, Jérôme Million, 1997.

G.W.F. Hegel, *Phénoménologie de l'Esprit* (traduction de Jean Hyppolite). *L'Esprit* (BB/VI) ; *La Religion* (CC/III), Paris, Aubier, 1941.

Vincent Holzer, *Le Dieu Trinité dans l'histoire. Le conflit des raisons 'esthétique' et 'transcendante' comme accès aux logiques christologiques de Hans Urs von Balthasar et de Karl Rahner*, Édition des Presses Universitaires de l'Université Grégorienne de Rome, n° 4017, Rome, 1994.

Conditions financières

1) Tarifs d'inscription en cursus

On distingue 4 situations différentes :

- 1 Les étudiants payant eux-mêmes leur scolarité
- 2 Les étudiants envoyés par leur diocèse ou leur congrégation dont les frais sont pris en charge par ces derniers (prêtres, religieux, religieuses, séminaristes et laïcs)
- 3 Les étudiants étrangers qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un accord d'échange

1 Les étudiants payant eux-mêmes leur scolarité

Dans un souci d'équité, les tarifs des cursus de l'ICP sont déterminés en fonction du revenu net imposable et du nombre de parts du foyer fiscal auquel est rattaché l'étudiant.

2 Les étudiants envoyés par leur diocèse ou leur congrégation dont les frais sont pris en charge par ces derniers (prêtres, religieux, religieuses, séminaristes et laïcs)

Ces étudiants bénéficient automatiquement du tarif TR4.

3 Les étudiants étrangers (étrangers ne déclarant aucun revenu en France) qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un accord d'échange

Ces étudiants bénéficient automatiquement du tarif TR3.

4 Les étudiants dont le cursus est pris en charge par un organisme de financement de la formation professionnelle continue (type Opca, Opcalia)

Ces étudiants bénéficient automatiquement d'un tarif spécifique dit « formation continue » TR FC.

Par cursus les tarifs en euros par an sont les suivants :

Tarifs en euros année 2018-2019	TR1*	TR2	TR3	TR4	TR5	Catégorie
Doctorat en théologie (D1 - D2 - D3 - Dn)	3 620	3 090	2 590	2 160	1 860	A
Doctorat en théologie temps aménagé-semester	1 810	1 545	1 295	1 080	930	B
DSET Parcours propre	3 620	3 090	2 590	2 160	1 860	A
DSEB Parcours propre	3 520	3 120	2 720	2 480	2 480	A
Année rédaction DSET/ DSEB	--	--	--	--	440	B
Études post-doctorales Annuel	2 830	2 380	1 980	1 680	1 350	Ai
Études post-doctorales Semestriel	1 700	1 430	1 180	1 000	850	B
Études post-doctorales Trimestriel	2 010	870	720	610	475	B

Pour chaque cursus de **catégorie A** il faut ajouter au tarif du cursus une contribution exceptionnelle « campus responsable » de 152 € par an.

Cette contribution est destinée à financer l'accueil et la sécurité de tous les publics : contraintes liées à la mise en œuvre du plan vigipirate, mise en place des mesures permettant le meilleur accueil et la bonne circulation des personnes en situation de handicap (infrastructures, personnels, formation des enseignants...).

Les cursus de **catégorie B ne sont pas soumis** à la contribution exceptionnelle « campus responsable »

L'accès à la bibliothèque est inclus dans le tarif du cursus.

Pour déterminer votre tranche tarifaire :

2018 2019		TR1	TR2	TR3	TR4	TR5
*Revenu brut fiscal	< 4 parts	+80 001 €	de 50 001 à 80 000 €	de 38 001 à 50 000 €	de 20 001 à 38 000 €	< 20 000 €
	>= 4 parts	+120 001 €	de 80 001 à 120 000 €	de 50 001 à 80 000 €	de 38 001 à 50 000 €	< 38 000 €

2) Politique de bourses

Les personnes inscrites en cursus peuvent bénéficier des deux types de bourses suivants, financés par l'ICP : bourse de solidarité et bourse d'excellence.

Plus d'information sur le site internet de l'ICP :

Accueil / Vie du campus / Gestion du quotidien / Bourses

Ces bourses peuvent se cumuler avec les éventuelles bourses dites du CROUS qui sont versées dans le cas d'une inscription à une licence d'État.

3) Tarifs auditeurs

De nombreux cours du *Theologicum* sont accessibles à tous les publics sans pré-requis particulier. Ils sont notés « Tout public » dans cette brochure.

Les tarifs sont calculés en fonction du nombre d'heures du cours et du choix de l'apprenant de valider ou non.

Les tarifs sont les suivants :

Auditeur : 7 € par heure de cours

Auditeur validant : 12 € par heure de cours

Les étudiants inscrits dans un cursus peuvent suivre des cours en auditeur avec une réduction de 50% des frais, dans la limite de 3 cours en plus de leur contrat d'étude.

Au montant calculé par cours s'ajoute éventuellement :

Les frais de première inscription : 48 € (pour les personnes n'ayant jamais eu d'inscription à l'ICP)

Les frais de bibliothèque : 95 € pour un an ou 55 € pour un semestre.

Anciens et nouveaux étudiants

5 tranches tarifaires : TR1 à TR5 en fonction du revenu brut global du foyer fiscal et de la taille du foyer. (Voir ci-dessus la tranche tarifaire à laquelle vous appartenez)

TR4 : tarifs destiné aux prêtres, pasteurs, religieuses, religieux et aux laïcs envoyés en formation par une institution d'Église.

ANNEXE 1 : Séminaires du CED (D1-Dn) et séminaires accessibles aux doctorants (M2-D1) 2018-2019

Discipline et niveau	Semestre	Horaire	Titre	Responsables
Théologie et exégèse M2-D1	S1 (24h) : du 18/09/18 au 11/12/18 Hebdomadaire	Mardi 9h-11h	Création et eschatologie (III)	S. Ramond B. Cholvy
Théologie et spiritualité M2-D1	S1 (24h) : du 18/09/18 au 11/12/18 Hebdomadaire	Mardi 9h-11h	Foi chrétienne et conduites déshumanisantes	G. Berceville Marie-Dominique Trébuchet
Théologie morale et des religions M2-D1	S1 (24h) : du 18/09/18 au 11/12/18 Hebdomadaire	Mardi 19h-21h	Violence et traditions religieuses	D. Greiner P. Diarra
Théologie des pratiques M2-D1	S1 (24h) : du 20/09/18 au 13/12/18 Hebdomadaire	Jeudi 14h-16h	La théologie des pratiques : De Liégé à Kasper	F. Moog R. Lacroix J. Molinario
Théologie pastorale M2-D1	Annuel 54h : 3 sessions du 8 au 10 oct ; du 19 au 21 nov ; du 12 au 15 fév (colloque ISPC)	du lundi au mercredi 9h-17h	Les jeunes et l'évangélisation	J. Molinario I. Moret P. Durrande S. Tyaert
Théologie dogmatique et contextuelle D1-Dn	S2 (15h) : 5 séances : 12, 19 et 26 mars ; 2 et 9 avril	Mardi 14h-17h	Regard critique sur les christologies en contexte africain	L. Santedi P. Diarra
Théologie morale D1-Dn	S1 (24h) 6 séances : 19 sept ; 3 et 17 oct ; 7 et 21 nov ; 5 déc + 2 journées de 6h : 14 déc (M.-D. Trébuchet) 24 janv (Th. Collaud)	Mercredi 9h-11h	La théologie morale face aux défis de la précarité des vivants : Questions bioéthiques (II)	C. Fino Et invités : Th. Collaud (Fribourg) + M.-D. Trébuchet
Liturgie et théologie sacramentaire D1-Dn	Annuel (28h) 8 fois 2h30 et 2 fois 3h30 : 13 sept ; 17 oct ; 14 nov ; 12 déc ; 23 janv ; 20 fév ; 20 mars ; 17 avril ; 22 mai ; 5 juin	Mercredi 9h-11h30 sauf le 13 sept et le 5 juin : 9h-12h30	La liturgie : obstacle ou chance pour le dialogue œcuménique ?	P. Pretot (+invités)
Exégèse D1-Dn	Annuel (24h) 17 oct ; 7 et 21 nov ; 5 et 19 déc ; 16 et 30 jan. ; 13 fév ; 13 mars ; 3 et 10 avril ; 15 mai	Mercredi 14h-16h sauf en nov : 9h-11h	La rétribution	O. Artus S. Ramond + R. Burnet (Louvain-La-Neuve)
Théologie fondamentale et ecclésiologie D1-Dn	(24h) 4 fois 6h sur 2 jours 6 et 7 nov ; 18 et 19 déc ; 5 et 6 fév ; 29 et 30 mai Ouvert au réseau THEODOC prog. sur 3 ans	mardi et mercredi 10h-13h	Permanence d'Israël et diversité confessionnelle	T. Andrevon L. Forestier A.-M. Reijnen
Théologie dogmatique D1-Dn	S1 (24h) : 12 séances : du 17 sept. au 10 déc.	Lundi 10h-12h	Dieu un et trine	V. Holzer Anne-Sophie Vivier Muresan

ANNEXE 2 : cursus et crédits ECTS

L'année de D1 exige la validation de 4 UE :	
Séminaire de recherche de 24 h (semestriel ou annuel)	8 crédits
Atelier méthodologique de 18h (annuel)	4 crédits
Rédaction de l'argument de thèse et dépôt du sujet (annuel)	14 crédits
Session de rentrée, semaine méthodologique, doctorale, colloques, journées d'étude (annuel)	8 crédits
L'année de D2 exige la validation de 3 UE :	
Séminaire de recherche de 24 h (semestriel ou annuel)	8 crédits
Atelier méthodologique de 18h (annuel)	4 crédits
Session de rentrée, semaine méthodologique, doctorale, colloques, journées d'étude (annuel)	8 crédits
L'année de D3 exige la validation de 3 UE :	
Séminaire de recherche de 24 h (semestriel ou annuel)	8 crédits
Atelier méthodologique de 18h (annuel)	4 crédits
Session de rentrée, semaine méthodologique, doctorale, colloques, journées d'étude (annuel)	8 crédits
Les années de D4/D5 n'exigent la validation d'aucune UE	
Rédaction de la dissertation doctorale et soutenance de la thèse	106 crédits
	180 crédits

Nota :

1. une thèse selon les accords de Bologne, correspond à 3 ans de travail à temps plein soit à un total 180 crédits.
2. Les langues bibliques, les langues vivantes, les spécialisations sont des rattrapages du cursus de master : ils sont nécessaires, mais ne peuvent être crédités dans le cadre d'une scolarité doctorale.
3. Un séminaire auquel est attribué 8 crédits représente entre 150h et 200h de travail, soit environ 12h de travail préparatoire par séance.
4. De même accorder 8 crédits aux journées particulières (session de rentrée, semaine méthodologique, doctorale, colloques, journées d'étude) représente entre 150h et 200h d'activités par année.

ANNEXE 3 : Écoles et Universités avec lesquelles le CED entretient des relations d'échange dans le cadre de ses réseaux internationaux

Membres du réseau THEODOC (francophone en Europe)

Faculté de théologie – Université catholique de Louvain – Louvain-la-Neuve – Belgique

Faculté de théologie – Université catholique de Lyon – France

Faculté de théologie protestante et de théologie catholique – Université Marc Bloch - Strasbourg – France

Fédération des Facultés de théologie protestante – Genève, Lausanne, Neuchâtel – Suisse

Faculté de théologie catholique – Université de Fribourg – Suisse

Institut Protestant de Théologie – Paris, Montpellier - France

Autres universités européennes

Université Paris-Sorbonne (Paris IV). École doctorale « Mondes anciens et médiévaux » (ED 1-22)

Université Catholique de Leuven (KU Leuven) - Belgique

Faculté de Théologie orthodoxe de l'Institut Saint Serge - Paris

Universités au Canada

Faculté de Théologie de l'Université Laval - Québec

Faculté de Théologie de l'Université de Montréal

Universités en Afrique

Faculté de Théologie de l'Université de Yaoundé – Cameroun

Universités en Amérique latine

Pontificia Universidad Católica de Chile

UNICAP

ANNEXE 4 : Critères pour l'attribution des mentions

	Critères pour l'attribution des mentions
Excellence <i>Summa cum laude</i> 18-20	Dissertation doctorale qui rend compte d'un travail de très haut niveau scientifique. Contribue de manière décisive au progrès de la recherche. La dissertation peut être publiée en l'état.
Très Bien <i>Magna cum laude</i> 16-17	Dissertation doctorale de haut niveau scientifique qui constitue un apport à la recherche. La dissertation mérite d'être publiée de manière intégrale moyennant quelques remaniements.
Bien <i>Cum laude</i> 14-15	Dissertation doctorale de bon niveau scientifique sans pour autant mériter une publication complète. Une publication partielle sous forme d'articles est requise.
Assez Bien <i>Bene probatus</i> 12-13	Dissertation doctorale de qualité moyenne comportant de bonnes intuitions et de bonnes parties techniques sans pour autant présenter un grand intérêt pour la communauté scientifique. Des articles de recherche peuvent être produits à partir de la thèse.
Passable <i>Probatus</i> 10	Dissertation doctorale qui se contente de faire le point sur des questions déjà défrichées. La dissertation n'est pas publiable comme contribution à la recherche.

ANNEXE 5 : grille d'évaluation pour le dépôt du sujet de thèse à l'issue de l'année de D1.

Dossier de :								
Directeur de recherche :								
Sujet de thèse :								
		A Excellent	B Très Bien	C Bien	D Assez Bien	E Passable	Fx insuffisant	F note éliminatoire
1.	Définition du sujet.							
2.	Délimitation du corpus.							
3.	Prise en compte du contexte de la recherche et de la discipline.							
4.	Pertinence de la problématique.							
5.	Moyens méthodologiques pour mettre en œuvre la recherche.							
6.	Bibliographie hiérarchisée et raisonnée.							
7.	Clarté d'exposition et de raisonnement.							
Appréciation sur la capacité à préparer une thèse :								

Nous sommes à votre service :

Secrétariat du CED

Mme Leticia Santiago

01 44 39 52 57

ced.theologicum@icp.fr

icp.fr/theologicum/ced